

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le jeudi 26 mai 2016 à 14 h 30  
Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Réal MÉNARD, maire d'arrondissement  
Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga  
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe  
Madame Karine BOIVIN ROY, conseillère du district de Louis-Riel  
Monsieur Richard CELZI, conseiller du district de Tétéraultville

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Jacques SAVARD, directeur d'arrondissement  
Madame Myriame BEAUDOIN, directrice de la Direction de l'aménagement urbain et des services  
aux entreprises  
Monsieur Daniel SAVARD, directeur de la Direction de la culture des sports des loisirs et du  
développement social  
Monsieur Magella RIOUX, secrétaire d'arrondissement  
Madame Annick BARSALOU, analyste de dossiers

---

**Ouverture de la séance.**

Le président déclare la séance ouverte à 14 h 35.

---

**CA16 27 0209**

**Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire.**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

---

**Déclarations des élu(e)s.**

Aucune déclaration.

---

**Période de questions des citoyens.**

Aucune question n'est posée.

---

**CA16 27 0210**

**Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à Carrefour jeunesse-emploi Hochelaga-Maisonneuve pour les festivités de leur 20<sup>e</sup> anniversaire. Affecter cette somme au surplus d'arrondissement.**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'accorder une contribution financière de 5 000 \$ à Carrefour jeunesse-emploi Hochelaga-Maisonneuve pour les festivités de leur 20<sup>e</sup> anniversaire;

D'affecter une somme de 5 000 \$ au surplus de l'arrondissement pour le financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1162935002

---

**CA16 27 0211**

**Approuver et ratifier les conventions entre la Ville de Montréal et l'organisme CCSE Maisonneuve pour le projet pilote « HM pour tous » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) pour la période du 9 mai 2016 au 17 mars 2017. Accorder une contribution financière de 37 500 \$**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 37 500 \$ à l'organisme CCSE Maisonneuve pour le projet pilote « HM pour tous », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017), pour la période du 9 mai 2016 au 17 mars 2017;

D'approuver et de ratifier les conventions entre la Ville de Montréal et l'organisme CCSE Maisonneuve, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, section « Aspects financiers ». Cette dépense sera assumée à 43 % par l'agglomération et à 37 % par l'arrondissement;

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1161221003

---

**CA16 27 0212**

**Approuver la convention entre la Ville de Montréal et l'organisme « La Cuisine Collective Hochelaga-Maisonneuve » pour le projet de toit potager et accorder une contribution financière de 15 000 \$. Affecter cette somme au surplus de l'arrondissement.**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et l'organisme La Cuisine Collective Hochelaga-Maisonneuve pour le projet de toit potager pour l'année 2016;

D'accorder une contribution financière totale de 15 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers » et d'affecter cette somme au surplus de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1162818003

---

#### CA16 27 0213

**Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'équipements sportifs supra locaux pour l'achat de 24 ballots de tir à l'arc pour des compétitions provinciales, nationales et internationales dans le cadre des Jeux du Québec 2016 et autoriser une participation financière de l'arrondissement de 12 493,55 \$.**

Il est proposé par Karine BOIVIN ROY

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'équipements sportifs supra locaux pour l'achat de 24 ballots de tir à l'arc pour des compétitions provinciales, nationales et internationales dans le cadre des Jeux du Québec 2016 et autoriser une participation financière de l'arrondissement de 12 493,55 \$;

D'autoriser le directeur des services administratifs à signer tout engagement relatif à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1166024001

---

#### CA16 27 0214

**Autoriser l'occupation du domaine public pour divers événements et édicter des ordonnances permettant la fermeture de rues, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées et la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement ainsi que la circulation de véhicules hippomobiles.**

Il est proposé par Éric Alan CALDWELL

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2016 (partie 5);

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2016 (partie 5);

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, (8)), l'ordonnance jointe à la présente permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2016 (partie 5);

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant de vendre et de consommer, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2016 (partie 5), de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées, dans des kiosques aménagés à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1166156001

---

**CA16 27 0215**

**Accorder une dérogation mineure relative au pourcentage d'ouvertures minimal de la superficie des façades latérales des bâtiments dans le secteur A du site Contrecœur.**

Il est proposé par Richard CELZI

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'accorder une dérogation mineure afin de permettre, dans le secteur A du site Contrecœur, La construction de bâtiments avec une façade du côté latéral ayant un pourcentage d'ouvertures minimal de 8 % de la superficie de la façade et la construction de bâtiments avec une façade du côté latéral ayant un pourcentage d'ouvertures minimal de 10 % de la superficie de la façade du rez-de-chaussée, et ce, malgré les dispositions de l'article 50 du Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecœur (07-017).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1165092007

---

**Période de questions des membres du conseil.**

Aucune question des membres du conseil.

70.01

---

**Levée de la séance.**

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Réal Ménard, déclare la séance levée à 14 h 43.

70.02

---

---

Réal MÉNARD  
maire d'arrondissement

---

Magella RIOUX  
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2016.